

## SEANCE DU 20 JUILLET 2015

Séance du 20 juillet 2015

L'an deux mille quinze

et le lundi vingt juillet deux mille quinze à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques GIRAULT, Maire

Présents : Marie-Hélène BAZIN, Jacques FONTENY, Thérèse BOTTET, Benoît LEGER, Adjoint, Gérard MONDON, Gilles BELLET, Micheline STRYKALA, Christophe LACHERE, Carine RADET, Rémy Gallimard.

**Date de Convocation** : 9 juillet 2015 - **Date d’Affichage** : 21 juillet 2015

Présents : 11 - Votants : 12

Absentes excusées : Patricia LEVEILLE donnant pouvoir à Marie-Hélène BAZIN, Fabienne GITTON, Marie-Laure DOZIER, Gérard VIDEUX

Secrétaire : Rémy GALLIMARD

### **Demande de subvention sur le fonds d’Accompagnement Culturel pour le concert de septembre 2015 :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune peut demander chaque année, pour deux dossiers, une subvention au Conseil Général sur le fonds d’accompagnement culturel.

Il propose de demander une première subvention pour concert d’automne qui aura lieu le 26 septembre 2015 avec « La Compagnie Les Poisons d’Avril »

Oui cet Exposé, le Conseil Municipal

**DECIDE** de demander une subvention pour le concert d’automne.

**AUTORISE** le Maire à signer les papiers relatifs à cette demande.

### **Adoption du règlement du restaurant scolaire et temps d’activités périscolaires :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu’à la suite de la réunion publique avec les parents d’élèves qui s’est tenue le 20 juillet 2015, des modifications ont été apportées au règlement du restaurant scolaire et du temps d’activités périscolaires.

Ce nouveau règlement prévoit 2 tarifs :

Tarif 1 : 3.30 € le ticket

Tarif 2 (exceptionnel) : 4.90 € le ticket

Ces tarifs sont révisables chaque année par décision du Conseil Municipal.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le règlement applicable au restaurant scolaire et aux Temps d’Activités Périscolaires.

### **Motion pour le maintient de la ligne SNCF Paris-Nevers :**

Le Conseil Municipal d'Autry-le-Châtel condamne l'orientation du rapport Duron et notamment les préconisations visant à sacrifier de nombreuses dessertes Intercités indispensables à un maillage efficace de notre territoire et à une connexion de trois régions (Ile de France, Centre-Val de Loire et Bourgogne).

Nous n'acceptons pas le scénario d'un maillage ferroviaire français composé uniquement d'un réseau à grande vitesse. L'existence d'autres lignes ferroviaires est indispensable pour relier les territoires et ainsi favoriser l'économie locale et ruralité.

Nous regrettons ces orientations pilotées par des choix budgétaires à court terme qui condamnent l'avenir du réseau ferroviaire français et ne lui permettent pas de s'inscrire dans un processus de modernité.

Nous connaissons les difficultés des lignes Intercités visées par le rapport Duron et en particulier celles de la ligne Paris-Montargis-Nevers. Cependant nous constatons le besoin réel de nos administrés d'utiliser le réseau ferroviaire pour se rendre à leur lieu de travail, d'études ou de loisirs.

Maintenir cette desserte avec un arrêt dans les gares du Giennois absolument indispensable non seulement pour assurer l'égalité des territoires mais également pour réduire l'empreinte carbone de notre pays, enjeu majeur de la prochaine conférence sur le climat qui se tiendra en France en 2015.

Favoriser le train, c'est renouer avec l'idée d'une France qui maîtrise l'aménagement de son territoire, c'est se préoccuper des enjeux écologiques, c'est croire en un développement moderne et durable, c'est conserver le principe de service public... un service pour tous et à la portée de tous !

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal

**DECIDE** à l'unanimité de voter la motion pour le maintien de la ligne Paris-Montargis-Nevers.

#### **Fusion des trésoreries de Gien et Briare :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture de la Perception de BRIARE pour la fin de l'année 2015. Tous les services seront transférés au Trésor Public de GIEN.

#### **Ouï cet exposé le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- ✓ Désapprouve la disparition d'un service public de proximité,
- ✓ Souligne le problème de sécurité des régisseurs pour le dépôt des fonds
- ✓ **Conteste la fusion des trésoreries BRIARE ET GIEN**

#### **Amende de police 2015 :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre à des crédits d'Etat relatifs au produit des amendes de police. Ces crédits sont destinés à financer des travaux de voirie visant à améliorer la sécurité. Dans ce cadre, la commune a décidé de sécuriser par la pose de miroirs deux carrefours à visibilité réduite.

Ouï cet exposé, Le Conseil Municipal

**DECIDE** de solliciter, les crédits d'Etat, au titre des amendes de police pour les travaux d'investissement suivants:

Fournitures de 2 miroirs avec support et fixations.

**Informations diverses :**

- Le tracteur Kubota aurait un acheteur à 6500 €.
- Christophe a obtenu son permis super lourd.
- Géraldine et Elisabeth ont obtenu la première partie théorique du BAFA.

**Séance levée à 20h35.**